

R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e



C O M M U N E D ' A M B È S
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 AVRIL 2024 À 19H00

Nombre membres élus : 23
Nombre membres élus en exercice : 23
Présents : 19
Représentés : 03
Votants : 22
Absents : 01

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hotel de Ville sous la
Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

Date de la convocation :
13 avril 2024

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

PRÉSENTS

Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Rémi PIET, Isabelle BESSE, Muriel JOLIVET, Christian LAPEYRE, Pearl
HIPPOLYTE adjoints au Maire ;
Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT, Catherine
RODRIGUEZ, Marie-Pierre FETIS, Franck DUMARTIN, Christophe
BOURDIEU, Antoine VIGNAUD, Marine SAAD, Enzo BORTOLATO,
Eléonore LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre MAZZON, conseillers
municipaux.

Et de la publication en ligne le :

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Nicolas MUZOTTE donne procuration à Gilbert DODOGARAY
Sandrine VILLENAVE donne procuration à Eléonore LAPORTA
Catherine LABARRERE donne procuration à Jean-Pierre MAZZON

Le Maire,

ABSENT(S) :

Jean-Noël ELIPE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Antoine VIGNAUD

DÉLIBÉRATION N° 043 04 2024 - DIRECTION GÉNÉRALE – DÉCISIONS PRISES PAR
MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Présentation par M. le Maire

VU l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n° 015 04 2023 du 7 avril 2023, portant délégation au Maire pendant toute la durée de son mandat,

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions suivantes, prise par le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée :

Conventions de prêt :

- Décision n° 2024-027 : Prêt de la salle G. Casanova le 7 avril 2024
- Décision n° 2024-028 : Prêt de terrains à l'association BALL TRAP AMBÉSIEN pour un an
- Décision n° 2024-029 : Prêt de terrains à l'association TEAM AMBÈS NEW SPORT RACING pour un an
- Décision n° 2024-030 : Prêt de la salle G. Casanova le 27 avril 2024
- Décision n° 2024-031 : Prêt de la salle du Presbytère du 17 au 21 avril 2024
- Décision n° 2024-032 : Prêt de la salle G. Casanova le 8 mai 2024
- Décision n° 2024-033 : Prêt de la salle G. Casanova du 31 mai au 3 juin 2024

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré le 18 avril 2024
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY



Accusé de réception en préfecture
033-213300049-20240418-DEL-2024-04-043-DE
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024